

CONSIGNES PRÉALABLES

A VOTRE ENTRETIEN D'ÉLABORATION

DE VOTRE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ

Avant l'entretien avec le CEPPP,

1 - Le Porteur de Projet fait les démarches de création de son identité numérique qui lui permettra de se connecter avec [FranceConnect+](#) à son espace [MonCompteFormation](#).

2 - Il télécharge l'application MonCompteFormation sur son smartphone (Important car l'application sera également utilisée pendant l'entretien avec les conseillers du CEPPP).

3 - le candidat recherche des compétences entrepreneuriales à acquérir sur MonCompteFormation qu'il enregistre dans ses favoris,

Exemples non exhaustifs de mots-clés à utiliser sur MonCompteFormation :

Création entreprise agricole ; installation agriculteur....

4 - Il recherche également sur Internet les compétences techniques qu'il souhaite suivre auprès des organismes de formation. (Techniques production végétale animale et règlementaire. Par exemple sur le site de la [Chambre d'agriculture Lozère](#) mais également auprès des autres organismes de formation. Il peut trouver des formations à venir (ou passés pour se préinscrire par la suite à de prochaines formations).

Également en consultant le site du fond de formation [Vivea](#) (ici localisé sur la Lozère)

5 - Impérativement, il fait remonter ses propositions par mail au conseiller projet choisi, AVANT l'entretien.

Pas de forme préconisée mais les conseillers doivent pouvoir prendre connaissance le plus précisément des compétences que le porteur de projet souhaite acquérir : Impression PDF de la page, capture d'écran...

Noter qu'il n'y aura pas de rendez-vous de pris au CEPPP tant que le candidat n'aura pas fait remonter par mail au conseiller projet les formations entrepreneuriales et techniques qui lui semblent utiles.

Les conditions de l'entretien restent identiques à savoir qu'elles permettent un positionnement des compétences acquises et de celles restant à acquérir conformément à l'Arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 et du cahier des charges régional Occitanie du 18 octobre 2017, relatif au Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé.

Cette note fait suite aux évolutions d'accès à MonCompteFormation et vise à améliorer les prescriptions de compétences aux porteurs de projets engagées dans la démarche.

La Chambre d'agriculture de Lozère est agréée comme Centre d'Elaboration des PPP. En partenariat avec l'enseignement agricole, elle vous accompagne dans le PPP, en analysant votre projet au regard de vos compétences et en définissant avec vous le parcours de formation nécessaire à la réussite de votre installation. [Plus d'info.](#)

Chambre d'agriculture Lozère. 24 février 2023. Document non contractuel. Une page recto. Rédaction et remarques Christophe Roux